

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James, demandant un acte aux fins de l'autoriser à prolonger son chemin de fer entre Parry-Sound et la cité de Toronto, et à établir des embranchements, et à d'autres fins; et

D'Ethelbert C. Willock, de Carlisle, et autres, résidents de Carlisle et des lieux voisins, demandant que le bill présenté au parlement à l'effet de donner une charte à la Compagnie du chemin de fer du Manitoba au Pacifique, soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (26) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (C) intitulé : " Acte à l'effet de commémorer le règne de Sa Majesté la Reine Victoria, en faisant de l'anniversaire de sa naissance un jour de fête à perpétuité ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article ayant été lu, il a été proposé que le comité lève sa séance ;

Après débat, la dite motion a été retirée avec la permission du comité.

La question ayant alors été posée sur le dit premier article.

Il a été proposé de l'amender comme il suit :—

Page 1, ligne 18, après " lendemain " insérez : lequel jour sera appelé " la fête Victoria " ce qui a été agréé.

La deuxième article a été lu et amendé comme il suit :—

Page 1, ligne 27, après " lendemain " insérez : lequel jour sera appelé " la fête Victoria ".

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Gowan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Mills.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.